

Annexe aux plans d'études de la  
Faculté des sciences et de médecine

## **Dispositions de transition en Physique**

applicables dès l'année académique 2024/2025

Acceptées par la Faculté des sciences et de médecine le 15.04.2024

## Dispositions de transition 2024-2025

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-e-s dont le programme de référence dans un plan d'études antérieur au semestre d'automne 2024, soit :

- Master of Science in Physics
- Branche complémentaire en Physique à 60 ECTS PHYS3

### Master of Science in Physics

#### Fin du système des programmes des années paires et années impaires

La révision des plans d'études a aboli le système des programmes des années paires et années impaires. Les UE de type SPH.04xxx à 3,5 ECTS sont concernées.

L'étudiant-e dont toutes les UE SPH.04xxx à 3.5 ECTS (6 UE au total) correspondant à l'ancien plan d'études ont déjà été évaluées avant le SA24 n'est pas concerné-e par le changement de plan et continue simplement selon l'ancienne version du plan d'études.

L'étudiant-e dont une partie seulement des UE SPH.04xxx à 3,5 ECTS de l'ancien plan d'études ont déjà été évaluées et ne font pas partie du nouveau plan d'études est prié-e de contacter le conseiller aux études afin de déterminer comment ces résultats peuvent être intégrés dans sa voie d'études.

#### Nouveaux paquets de validation

Le nouveau plan d'études de Master prévoit un nouveau découpage en 3 paquets de validation :

Le **paquet de validation MSc1** regroupe les UE « compulsory courses » pour un total de 30 ECTS.

Le **paquet de validation MSc2** regroupe les UE « elective courses » pour un total de 24 ECTS.

Le **paquet de validation MSc3** contient uniquement l'UE SPH.05001 (36 ECTS).

Les étudiant-e-s ayant débuté leur Master avant le semestre d'automne 2024 seront transférés dans le nouveau plan d'études à 3 paquets de validations. Dans le cas où un échec surviendrait en conséquence de ce transfert, l'étudiant-e sera automatiquement retourné-e dans un programme à 2 paquets de validations, tels qu'ils étaient dans la version précédente du plan d'études.

### Branche complémentaire en Physique PHYS 3 à 60 ECTS

Si l'UE SPH.03700 Physique de tous les jours a déjà été évaluée une première fois au plus tard lors de la session AUTOMNE 2024, elle peut remplacer l'UE SPH.03506 Relativité et cosmologie.

En cas de note inférieures à 4.0 lors d'un premier essai à l'UE SPH.03700, l'étudiant-e peut en répéter l'évaluation lors de la session HIVER 2025 au plus tard.

Toute demande de dérogation aux présentes dispositions doit faire l'objet d'une demande à la Commission des Requêtes des étudiants.